

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'ANDLAU

PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 6 AOÛT 2020



Nombre de conseillers	<i>L'an deux mille vingt</i>
Élus :	<i>Le 6 août à 19 heures</i>
19	<i>Le Conseil Municipal d'Andlau étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 29 juillet 2020 conformément aux articles L.2121-12 et L.25-2 du CGCT,</i>
Nombre de conseillers	<i>Sous la présidence de Monsieur Thierry FRANTZ, Maire.</i>
En fonction :	
19	
Conseillers présents :	Présents : GISSELBRECHT Christian, WACH Caroline, SADARI Marc, OPPERMANN Laurence, WINGERT Michèle, MELLITZER Marion, VIGREUX Joël, IDOUX Joanne, JEHL Mélanie, KLEIN Hervé et KEIFLIN-KOERBER Thérèse.
12	
Conseillers ayant pris part au vote :	Procurations : Mme Stéphanie POTENZA à M. FRANTZ Thierry, M. RICHERT Raoul à M. GISSELBRECHT Christian, Mme Carine SCHMITT à Mme Mélanie JEHL et M. BONNET Fabien à Mme Caroline WACH.
16	
	Absent excusé : M. EFFINGER Raymond
	Absents non excusés : M. SCHLOSSER Matthieu et M. WACH Pierre
	Secrétaire de séance : Mme MELLITZER Marion

Après avoir constaté que le quorum est atteint pour délibérer, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du 15/07/2020,
2. Budget communal – D.M. n° 1,
3. Désignation des délégués du conseil municipal au sein du Syndicat des communes et Etablissements publics forestiers du Piémont de Barr – rectification de la délibération n° DEL2020_06_002,
4. Projet Amazon – consultation du conseil municipal.

POINTS DIVERS

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Point 1**Délibération n° DEL2020_08_054****Objet : approbation du P.V. du 15 juillet 2020**

Monsieur le Maire constatant qu'aucune intervention écrite ou verbale concernant la rédaction du procès-verbal du 15/07/2020 n'a été déposée, il propose au conseil municipal son adoption.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité
des membres présents,
le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2020.**

Point 2**Délibération n° DEL2020_08_055****Objet : Budget communal : D.M. n° 1**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de rectifier les écritures liées à la cession de l'immeuble Finkmatt inscrites au budget primitif 2020. Les écritures de cession d'immobilisation ne doivent figurer qu'au chapitre 024.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
approuve la décision modificative suivante :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-675 : valeurs comptables des immobilisations cédées	130 164.00	0.00	0.00	0.00
D-6761 : différence sur réalisations transférées en invest.	1 446 836.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 577 000.00	0.00	0.00	0.00
R-775 : produits des cessions d'immobilisations	0.00	0.00	1 577 000.00	0.00
TOTAL R 77 : produits exceptionnels	0.00	0.00	1 577 000.00	0.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 577 000.00		1 577 000.00	
INVESTISSEMENT				
R-024 : produits de cessions	0.00	0.00	0.00	1 577 000.00
TOTAL R 024 : produits de cessions	0.00	0.00	0.00	1 577 000.00
R-192 : plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0.00	0.00	1 446 936.00	0.00
R-21318 : autres bâtiments publics	0.00	0.00	29 880.00	0.00
R-2132 : immeuble de rapport	0.00	0.00	100 284.00	0.00
TOTAL R040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	1 577 000.00	1 577 000.00

TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	0.00	1 577 000.00	1 577 000.00
TOTAL GENERAL		- 1 577 000.00		- 1 577 000.00

Point 3

Délibération n° DEL2020_08_056

Objet : Désignation des délégués du conseil municipal au sein du Syndicat des Communes et Etablissements Publics Forestiers du Piémont de Barr – rectification de la délibération n° DEL2020_06_002

Par délibération en date du 10 juin 2020, le conseil municipal avait désigné comme délégués de la commune au sein du Syndicat des Communes et Etablissements Publics Forestiers du Piémont de Barr, Mme WACH Caroline, comme déléguée titulaire et Mme POTENZA Stéphanie comme déléguée suppléante.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de désigner 2 délégués. Il propose que les mêmes personnes siègent en tant que déléguées au sein du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

Mme WACH Caroline et Mme POTENZA Stéphanie
Déléguées au sein du Syndicat des Communes et Etablissements Publics Forestier du
Piémont de Barr

Point 4

Délibération n° DEL2020_08_057

Objet : Projet Amazon : consultation du conseil municipal

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le 03/09/2020 lors de la conférence des maires au sein de la Communauté de Communes, le Président consultera les maires afin d'établir s'il y a lieu d'entamer ou de poursuivre les discussions ou non avec les responsables d'Amazon.

Monsieur le maire propose de voter pour ou contre de poursuivre les discussions avec Amazon afin d'en faire part lors de la conférence des Maires :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16 BULLETTINS
 Pour de poursuivre les discussions : 13 VOIX
 Contre : 3 VOIX

POINTS DIVERS

A/ Accès au chantier de la zone de sports et loisirs

Mme WACH Caroline informe le conseil municipal que des jeunes ont accédé au chantier de la zone de sports et loisirs et ont endommagé des supports alors que le béton n'était pas encore sec, et ceci malgré les panneaux d'interdiction. Lors de la réception des travaux, aucune réserve ne pourra être retenue pour ces dégradations. Elle informe que l'accès à toute la zone est dangereux.

Monsieur le maire propose de mettre de la rubalise tout autour du chantier et de prendre un arrêté d'interdiction d'accès à la zone de sports et loisirs pendant toute la durée des travaux.

B/ Manifestation « Au cœur du patrimoine, les métiers d'Art »

M. SADERI Marc informe le conseil municipal que la FREMAA organisera sa traditionnelle manifestation « Au cœur du patrimoine, les métiers d'art » normalement en 2021.

Le métier de tailleur de pierre sera à l'honneur lors de cette manifestation.

Des artisans accompagnés d'élèves proposent de réaliser une arche en grès et de la finaliser lors du week-end et de l'installer dans la future zone de sports et loisirs.

La commune devra s'engager à héberger les adultes ainsi que les enfants.

Une étude de solidité de l'arche devra sûrement être réalisée par un bureau d'études avant l'installation finale, il faudra prévoir cette somme au budget.

C/ Création d'un point livres

M. SADERI Marc propose au conseil municipal de s'inspirer du « point livres » de Mittelbergheim afin que la commune en installe également un.

Monsieur le maire informe l'Assemblée que le prochain conseil municipal aura lieu le 17/09/2020 à 19h00 et le prochain conseil d'administration du CCAS, le 09/09/2020 à 19h00.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traités et plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h00.

Fait à Andlau, le 12 août 2020

Le Maire,

Thierry FRANTZ.